



SUIVI DES CONCENTRATIONS AMBIANTES EN METAUX LOURDS - 2025

CONTEXTE

Dans le cadre de la Directive 2008/50/CE, Gwad'air réalise le suivi des teneurs en métaux lourds (Arsenic, Cadmium, Nickel et Plomb), réglementé dans l'air ambiant en environnement urbain :

- À Basse-Terre au sein de la zone rurale (ZR),
- Et à Pointe-à-Pitre située dans la zone d'agglomération (ZAG).

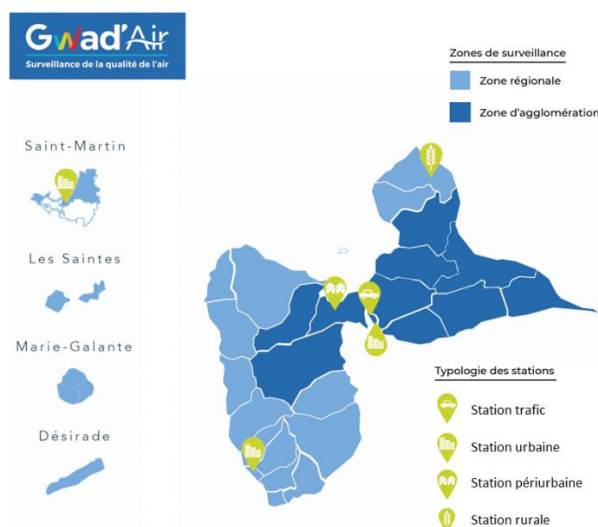


Figure 1 : Zones Administratives de Surveillance et réseau de stations fixes

MATERIEL ET METHODE

Matériel

L'échantillonnage est réalisé à l'aide d'un préleveur de type PARTISOL bas débit (1m³/h), muni d'une tête de prélèvement PM₁₀. Une fois prélevées, les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres se déposent sur un filtre de quartz qui sera analysé en laboratoire. Le Plomb (Pb), le Cadmium (Cd), l'Arsenic (As) et le Nickel (Ni) sont quantifiés par spectrométrie de masse par plasma à couplage inductif, conformément à la norme NF EN 14902.

Méthode

Dans ce contexte, huit campagnes de mesure d'une durée d'une semaine chacune, réparties uniformément sur l'année, sont réalisées en situation urbaine et en périphérie d'un site industriel, afin d'atteindre la représentativité annuelle*.

Sites de mesure

Au cours de l'année 2025, conformément aux recommandations du Guide du LCSQA « Guide méthodologique pour la surveillance du benzène », les prélèvements se déroulent au sein de la station fixe de Basse-Terre et de la station fixe de Pointe-A-Pitre.



RESULTATS

Valeurs annuelles réglementaires

	Arsenic (ng/m ³)	Cadmium (ng/ m ³)	Nickel (ng/ m ³)	Plomb (µg/ m ³)
Valeur cible	6	5	20	-
Valeur limite	-	-	-	0,5
Objectif de Qualité sur le Long Terme (OQLT)	-	-	-	0,25
Seuil d'évaluation supérieur (SES)	3,6	3	14	3,35
Seuil d'évaluation inférieur (SEI)	2,4	2	10	3,25

Tableau 1 : Objectifs environnementaux et seuils d'évaluation associés conformément aux Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE

Moyennes sur 12 mois glissantes mesurées – Pointe-à-Pitre

	Arsenic (ng/m ³)	Cadmium (ng/ m ³)	Nickel (ng/ m ³)	Plomb (µg/ m ³)
Avr 2023 - Mar 2024	0,28	0,08	1,08	0,00087
Juil 2023 - Juin 2024	0,28	0,08	0,99	0,00081
Oct 2023 - Sept 2024	0,36	0,08	0,83	0,00079
Jan 2023 - Déc 2024	0,21	0,09	0,61	0,00052

Tableau 2 : Concentrations moyennes mesurées sur 12 mois glissants dans la ZAG

*couverture de données non respectée

Moyennes sur 12 mois glissantes mesurées – Basse-Terre

	Arsenic (ng/m ³)	Cadmium (ng/ m ³)	Nickel (ng/ m ³)	Plomb (µg/ m ³)
Avr 2023 - Mar 2024	0,16	0,08	0,53	0,00044
Juil 2023 - Juin 2024	0,18*	0,08*	0,56*	0,00043*
Oct 2023 - Sept 2024	0,18*	0,08*	0,56*	0,00043*
Jan 2023 - Déc 2024	0,17*	0,08*	0,64*	0,00042*

Tableau 3 : Concentrations moyennes mesurées sur 12 mois glissants dans la ZR

*couverture de données non respectée

CONCLUSION

Les moyennes de concentrations relevées en métaux lourds sur ces deux sites, pour les périodes de 12 mois glissants avril 2023 à mars 2024, juillet 2023 à juin 2024, octobre 2023 à septembre 2024 et janvier 2023 à décembre 2024), **sont inférieures aux valeurs réglementaires fixées pour la protection de la santé humaine.**